

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAULX**

<b>Nombre de conseillers</b>	L'an deux mille vingt-cinq, le 14 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la	
<b>En exercice</b>	14	commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
<b>Présents</b>	09	le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle
<b>Votants</b>	12	VENDRASCO, Maire.
<b>Absents</b>	5	
<b>Exclus</b>	0	
Date de convocation 07 mars 2025	<b>Etaient présents</b> : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Cédric VERNEY, Murielle NAGEL, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHOU, Christophe DOUARD, Emmanuel SERRIER	
Date d'affichage 07 mars 2025	<b>Etaient absents excusés</b> : Christophe BOCQUET, Cécile FANTINI, Philippe BREVET, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Damien MISSILLIER,	
<b>DEL 20250314-016</b>	<b>Procurations</b> : Cécile FANTINI à Chantal MARCHAND, Philippe BREVET à Gil BENICHOU, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ à Isabelle VENDRASCO, Damien MISSILLIER à Christophe BOCQUET	
<b>OBJET :</b> <b>Assujettissement à TVA du local commercial et artisanal de la boulangerie</b>	<i>Murielle NAGEL a été nommée secrétaire de séance</i>	

Madame le Maire rappelle que la commune s'est portée acquéreur du local commercial et artisanal de la boulangerie, située 60 Route de Sillingy. Cette acquisition est portée par l'EPF74, et l'acte a été signé le 07 janvier 2025.

Ce local est destiné à être loué à un nouveau professionnel, et le fruit de la location des murs sera encaissé par la commune.

En application des dispositions de l'article 260-2 du Code Général des Impôts, les locations de locaux nus à usage professionnel consenties pour les besoins de l'activité d'un preneur assujetti à TVA peuvent faire l'objet d'une option pour une imposition volontaire à cette taxe.

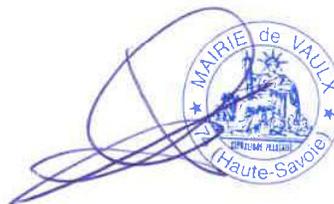
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** cette proposition d'option de la TVA
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'assujettissement à la TVA du local auprès de l'administration fiscale

Le Secrétaire de séance,  
**Murielle NAGEL**



Le Maire,  
**Isabelle VENDRASCO**



Télétransmise à la Préfecture le :  
Délibération rendue exécutoire :  
Mise en ligne sur le site internet le :

**24 MARS 2025**